



CDEN du mercredi 20 juin 2018

Déclaration commune FSU/CGT - FO - Snalc - Unsa Education

Les Organisations Syndicales FSU/CGT, Unsa Education, FNEC-FP-FO et Snalc souhaitent attirer votre attention sur la problématique des postes UPE2A dans ce département.

Cette problématique n'est pas nouvelle puisque lors de ces 2 dernières années vous avez décidé Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de créer deux nouveaux demi-postes UPE2A dans des secteurs ruraux. Cependant, au regard de l'évolution des situations migratoires, qui ne concernent évidemment pas uniquement la Vienne, cette réponse est largement insuffisante.

La situation sur l'agglomération de Poitiers est particulièrement tendue. Si le travail sur l'organisation des services l'année dernière a permis des améliorations, cela est largement insuffisant et obsolète au vu des arrivées constantes d'élèves primo arrivants et non francophones qui touchent l'ensemble des écoles de Poitiers. Les personnels UPE2A de cette commune se retrouvent dans l'impossibilité de répondre correctement à leurs missions : travail auprès des élèves ; être personnels ressources pour les autres enseignants. Par manque d'accompagnement, ce public fragile pourrait déstabiliser l'ensemble de notre système éducatif.

C'est pourquoi, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos organisations syndicales, portent de façon commune la création d'un nouveau poste UPE2A sur l'agglomération de Poitiers.

Deuxième point de notre déclaration commune :

Nos organisations syndicales ont pris connaissance du document du secrétaire d'Etat dit « D'orientation pour la concertation », intitulé « Refonder le contrat social avec les agents publics ».

Ce document ne cache pas les intentions gouvernementales. Il s'agirait, entre autres, de fusionner les instances consultatives des personnels que constituent les Comités Techniques avec les CHSCT.

Nous tenons à rappeler notre attachement à l'existence de CHSCT à tous les niveaux (Ministériel, Académique et Départemental). Les missions de cette instance sont spécifiques et complémentaires de celles des Comités Techniques. Nous sommes également attachés à l'existence de Comités Techniques qui sont consultés sur le fonctionnement et l'organisation des services. La fusion de ces instances aboutirait inévitablement :

- à alourdir l'ordre du jour de la nouvelle instance créée,
- à marginaliser les débats et les avis sur les conditions, la santé et le bien-être au travail et la sécurité au travail de l'ensemble des personnels,
- à réduire les moyens d'intervention des représentants des personnels.

Dans ces conditions, nous demandons l'abandon de ce document d'orientation et à l'inverse, le renforcement des droits et prérogatives des différentes instances.